



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU SECTEUR MINIER

Rouyn-Noranda, le 29 juin 2011 – Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) réagit au dévoilement d'une étude du ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les retombées économiques du secteur minier.

Dans le rapport, on peut lire que « *Les activités minières et les investissements des sociétés minières représentent pour le gouvernement du Québec des revenus de 250 millions de dollars par année en taxation des dépenses des sociétés minières et en imposition sur les salaires et les traitements des travailleurs de la filière minière* ». Plus de 80 % de cette somme est générée par les impôts payés par les travailleurs, le reste provenant de taxes payées par les compagnies. En 2008, pour des investissements en immobilisations et réparations de 1046 millions de dollars, l'industrie a payé 5,3 millions de dollars en taxes, pour un taux de taxation de seulement 0,5 %.

La presque totalité des retombées de l'activité minière pour le gouvernement du Québec est donc en impôts sur des salaires. Est-ce qu'on ne pourrait pas créer des emplois autrement? Dans le secteur de la transformation, par exemple? Selon le rapport, seulement 2 % des entreprises du secteur minier québécois œuvrent en première transformation. Et aucune mention n'est faite de 2^e ou 3^e transformation.

Malheureusement, l'épineuse question des redevances a été complètement évacuée du rapport. C'est pourtant là que le bât blesse. La population québécoise a le droit de savoir si les revenus que le gouvernement génère avec l'industrie minière sont plus élevés que les sommes qu'il y investit et de combien. À l'occasion de la publication du projet de loi 14 sur la mise en valeur des ressources minérales, le CREAT s'était interrogé sur la portée de la garantie de restauration limitée aux sites miniers eux-mêmes. Si le gouvernement doit continuer d'assumer les frais de restauration à l'extérieur des sites miniers (notamment la réparation des routes), les redevances doivent lui fournir la marge de manœuvre nécessaire.

Bref, le CREAT n'est toujours pas convaincu qu'il faille placer les mines au-dessus de tout le reste en vertu de leur supposée contribution exceptionnelle à l'économie du Québec.

Le CREAT est un organisme de concertation dont la mission est de protéger l'environnement et de faire la promotion du développement durable.

- 30 -

Source : Papa Déthié Ndione
Directeur général
819 762-5770
www.creat08.ca